Charte morale de l'occupation des espaces d'animation étudiante au sein des bâtiments de l'Université de Namur

Préambule :
La charte morale présente vise à rapprocher le dialogue entre les membres de la communauté universitaire et **les étudiants** concernant l'animation du campus. En particulier la problématique des locaux mis à disposition des différents organisateurs du campus à savoir : CIR, ADC, Kaps, AGE et Hautes Ecoles.
Cette charte précise l'engagement des étudiants qui veulent mettre en évidence l'importance d'un campus animé afin de sauvegarder ce qui leur semble un aspect important de la vie d'un étudiant à l'université. Afin d'établir cette charte morale, nous tenons à préciser que nous nous basons sur différents documents existants précisant la réglementation en cours concernant les activités d'animation (*voir dossier "A l'intention des cercles et régionales")*. Pour information, il s'agit entre autre du "*règlement d'ordre intérieur pour les cercles"*, de la "*convention d'occupation d'un local de cercle dans les surfaces l'Université de Namur*", de la "d*emande d'autorisation d'ouverture tardive*" et du "*règlement régissant le fonctionnement de l'ADC*".

Du dialogue :

Les étudiants souhaitent (ré)instaurer un dialogue rapproché avec les membres de leur faculté. Ceci se traduit en particulier par un rapport privilégié entre le président du cercle et le doyen de sa faculté/département. Les cercles n'étant pas les mêmes de par leur population et fréquentation, chaque cercle a ses propres spécificités. Cette charte a pour but de marquer notre intention de préserver cette multiplicité/diversité dans l'animation.

Concernant le dialogue avec le doyen, chaque président de cercle rencontre en début de semestre leur doyen ou chef de département respectifs afin de se présenter, de fournir leur coordonnées ainsi que celles des autres membres du cercle et de fournir un programme des activités envisagées durant l'année. En plus de cela, les présidents se muniront d'un exemplaire du document "A l'intention des Cercles et Régionales 2012-2013". Nous attendons également une participation en retour de la part des facultés. Le dialogue mis en place doit permettre de faire circuler les informations concernant les différentes activités de leur faculté (comme par exemple les conférences), cet échange d'information aurait pour but de promouvoir une meilleure cohabitation entre nos différentes activités et par conséquent éviter une politique de conflit. Notre propos est ainsi de contribuer à une image positive et dynamique de l'Université de Namur et en aucun cas de détériorer cette image. Les cercles, et par extension leurs étudiants, entendent promouvoir l'image de leur faculté comme il est indiqué dans le code de bonne conduite de l'étudiant de l'Université de Namur.

De la propreté

Les cercles étant une surface mise à leur disposition par l'Université de Namur, ceux-ci doivent être dans un parfait état de propreté comme indiqué à l'article 7 de la "*convention d'occupation d'un local de cercle dans les surfaces"* : *le preneur entretiendra en parfait état de propreté le local et le mobilier. Il veillera à ce que les latrines, égouts et tuyaux ne soient jamais obstrués*. En outre et conformément avec le "*règlement d'ordre intérieur*", paragraphe "*hygiène et propreté*": *les sacs poubelles seront ponctuellement déposés dans le local prévu à cet effet par les services techniques des l'Université de Namur. Si les couloirs ou abords extérieur d'un cercle sont crasseux ou souillés par leurs occupants, une firme privée effectuera le nettoyage et la facture sera adressée au cercle.*
Notre volonté également est d'établir une meilleure coordination entre les différents organes d'animation pour préserver les locaux des nuisances les plus graves et ainsi optimiser la collaboration actuelle et répondre aux exigences des diverses facultés et de l'Université en général.

Des outils d'intégration

Les cercles constituent un atout pour l'université. Ils occupent une grande part de l'animation du campus, de par les différentes activités que propose chaque cercle (revue, conférences, galas, …). Ceux-ci accueilleront ainsi comme chaque année les nouveaux étudiants lors de la journée de rentrée. Les cercles se veulent être un outil d'intégration pour les nouveaux étudiants au sein de l'université grâce notamment au parrainage, ou autres activités organisées encourageant la rencontre entre anciens et nouveaux. Les cercles ont aussi pour vocation de permettre aux étudiants d'avoir un espace pour leur différents moments libres comme par exemple les temps de midi.

Les cercles constituent également des espaces de rencontres avec les membres de la faculté, dans le respect des règlements de travail.

De la location des locaux

Les locations de cercles sont limitées et réglementées par " *la procédure de demande d'autorisation d'ouverture tardive*". Les cercles mais aussi le CIR, KàPs et Hautes écoles sont réglementées. Les différents organes sont en plus soumis à différents statuts (Statut ADC, Statut CIR, Statut AKàP, Statut AGE). Les locations sont un aspect financier non négligeable pour les cercles de l'Université de Namur. De par l'argent gagné sur ces diverses locations, les cercles peuvent ainsi ré-investir cet argent dans d'autres projets favorisant les activités alternatives à la guindaille (revue, excursion, gala, souper de département...).
Toutes ces activités d'organisation que ce soit du point de vue de la gestion de la soirée, des contacts avec des brasseurs, de la logistique,.. sont de vraies expériences pour tous ceux qui s'investissent ou souhaitent s'investir dans l'animation qui peuvent leur être profitable pour leur vie future.

De l'accord mutuel

De par l'engagement pris par les étudiants, ceux-ci attendent en retour un geste de la part des autorités dans lequel celles-ci s'engagent à garantir la superficie des locaux d'animation telle qu'elle était définie en date du 5 juillet 2012, soit neuf locaux répondant à des normes de sécurité strictes et favorisant l'accessibilité des étudiants et des autres acteurs de l'université. En effet, un local disponible ne constitue un espace d'animation que s'il est aménagé de manière adéquate et se prête à être le théâtre de rencontres et de liens sociaux.
Notre souhait est ainsi de garantir une communication plus claire entre les deux parties pour maintenir une cohabitation fructueuse.